

ECOLE SUPERIEURE DES OFFICIERS DE POLICE

HONGRIE



L'Ecole supérieure des officiers de police est un établissement autonome et accrédité de l'enseignement supérieur hongrois. En tant que seul établissement d'enseignement supérieur de notre pays, elle a un profil et une mission spéciaux.

L'Ecole supérieure est soutenue par le Ministère de la Justice et de la Police et elle dépend directement du ministre de la Justice et de la Police.

Fondation

L'Ecole supérieure a été fondée en 1970, par le décret No. 39 du Conseil présidentiel de la République populaire de Hongrie.

L'Ecole supérieure a entamé la formation des officiers en 1971 aux filières de police et d'administration pénitentiaire. La formation a été étendue plus tard vers d'autres domaines comme l'inspection des douanes en 1987, l'administration des douanes en 1991, la garde-frontière en 1992, la lutte contre les crimes économiques en 2000, la gestion des crises en 2004 et la sécurité privée en 2006.

Aux futurs spécialistes des sciences policières de la Police nationale, de l'Administration nationale de la gestion des crises, de l'Administration nationale du Service pénitentiaire du Ministère de la justice et de la police et de l'Administration nationale des douanes et de la garde financière, l'Ecole supérieure délivre des licences suite à une formation BA sur deux filières divisées en 11 spécialités durant trois ans au cursus ordinaire et quatre ans au cursus par correspondance. A partir de septembre 2008, une formation MA de deux ans par correspondance a été lancée délivrant un master de « cadre policier ».

L'Ecole supérieure a 15 départements dont 2 instituts dans le cadre desquels elle emploie 105 enseignants mensualisés.

Déclaration de mission

L'Ecole supérieure est une base reconnue tant en Hongrie qu'à l'étranger des recherches et de la formation de la science policière, l'un des domaines les plus importants de l'administration publique hongroise intégrée dans l'Union européenne assurant aux futurs spécialistes et cadres les formations initiale et continue de haut niveau, compatibles avec la formation européenne.

Voici la mission de l'Ecole supérieure : formation et éducation de futurs intellectuels professionnels aptes à profiter des expériences les plus récentes qui accompliront, leur service une fois commencé, en possession des aptitudes de gestion nécessaires, des tâches définies par la législation en raison de former et de maintenir l'ordre et la sécurité intérieurs du pays.

La mission de l'Ecole supérieure est, avant tout, de former des intellectuels spécialisés dans le domaine de la sécurité intérieure, ayant un sens des connaissances pratiques, bien parlant des langues étrangères et disposant de connaissances eurocompatibles.

L'Ecole supérieure assure, aux filières accréditées, conformément aux critères approuvés, un formation initiale, un formation continue spécialisée, sur des cursus ordinaire et par correspondance et délivre des diplômes et des certitudes.

Formation initiale (BA)

Les branches de la formation BA sont les suivantes : *administration judiciaire* et *police administrative* avec les options respectives de celles-ci.

La formation dure trois ans au cursus ordinaire et quatre ans au cursus par correspondance. Les disciplines générales sont les mêmes pour toutes les options d'étude, ce sont la science politique, la sociologie, le droit pénal, le droit de la procédure pénale, le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit international, le droit civil, la criminalistique, la psychologie, les langues étrangères, l'informatique et l'éducation physique tandis que les disciplines professionnelles forment un bloc spécifique par option. En voici quelques unes : système tarifaire du commerce et des douanes, gestion de la circulation.

Programme d'enseignement

TRONC COMMUN

Modules d'initiation

- a) *Initiation aux sciences juridiques* : (introductions aux sciences juridiques et de l'administration publique, droit constitutionnel) 10 crédits
- b) *Module initial de management humain* : (pédagogie, psychologie, connaissances d'organisation et de gestion, informatique) 9 à 20 crédits.
- c) *Module initial de sciences humaines* : (éthique, sciences politiques, sociologie /*cours au choix par branches*/) 9 crédits.

Modules professionnels du tronc commun

- a) *Module des sciences juridiques* : (droit de la procédure pénale, droit pénal, droit administratif, droit civil) 33 crédits.
- b) *Connaissances et capacités spécifiquement policières* : (capacités de condition physique, autodéfense, initiation aux connaissances policières ; gestion des situations de crise) 14 à 21 crédits.
- c) *Module de droit international et communautaire* : 6 crédits
- d) *Module de connaissances communicatives* : (rhétorique communicative, langue étrangère de spécialité /*cours ou langue étrangère au choix par option*/) 11 crédits.

MATIERE PROFESSIONNELLE DIFFERENCIEE – MODULE PROFESSIONNEL SPECIFIQUE

Au choix (obligatoire) :

- a) *Module d'administration spéciale* : (police administrative, gestion de la circulation, sécurité publique) 0 à 5 crédits.

b) *Module des connaissances de police judiciaire* : (médecine et psychiatrie légales, criminalistique, criminologie) 19 à 22 crédits.

c) *Module des connaissances de service professionnel* 24 à 40 crédits.

***Connaissances professionnelles au choix* : 6 crédits**

PRINCIPAUX MODULES D'OPTION PROFESSIONNELLES

Option d'inspecteur de police judiciaire (coopération policière judiciaire, connaissances de service de police judiciaire, stage professionnel spécifique etc.).

Option d'inspecteur spécialisé pour les crimes économiques (connaissances en droit fiscal, droit du commerce et des sociétés, économie et finances, droit financier et comptabilité, stage professionnel spécifique etc.).

Option d'inspecteur spécialisé pour les crimes financiers (droit fiscale des accises, tarif douanier commercial et connaissances des marchandises, notions de droit financier, connaissance des règlements, stage professionnel spécifique, droit des douanes et de la procédure douanière etc.).

Option d'administration pénitentiaire (connaissances de sécurité pénitentiaire, droit pénitentiaire, pédagogie pénitentiaire, psychologie pénitentiaire, connaissances de gestion etc.).

Option de police aux frontières (surveillance de trafic frontalier, policier judiciaire et reconnaissance aux frontières, gestion du service policier aux frontières etc.).

Option de police administrative (droit applicable aux étrangers, droit administratif, droit des contraventions etc.).

Option de gestion des crises (connaissances administratives et juridiques relatives à la gestion des crises, prévention des catastrophes, connaissances professionnelles de sécurité civile, connaissances professionnelles de prévention des incendies etc.).

Option de gestion de la circulation (examen des lieux des accidents, connaissances initiales et professionnelles du contrôle de la circulation, coordination et régulation du trafic, droit de la circulation etc.).

Option de la sécurité publique (connaissances initiales et professionnelles de la sécurité publique, initiation à la profession policière, connaissances de maintien de l'ordre etc.).

Option de l'administration des douanes et des accises (droit fiscale des accises, tarif douanier commercial et connaissances des marchandises, informatique des douanes, droit des douanes et de la procédure douanière etc.).

Option de sécurité privée (technique de sécurité, sécurité informatique, protection des personnes et des biens, protection générale et spéciale d'établissements, de sites et d'activités, coopération avec les services policiers, connaissances relatives au terrorisme etc.).

Outils d'évaluation des résultats des étudiants

note de contrôle continu : évaluation de fin de semestre basée sur celle des comptes-rendus écrits ou oraux, des épreuves écrites sur table ainsi que des différents types de devoir à domicile effectués en période de cours.

compte-rendu : contrôle des connaissances définies par le programme d'étude. L'évaluation à trois degrés de celui-ci ne doit pas être considéré lors du calcul de la moyenne d'étude.

épreuve orale de fin de semestre : contrôle des blocs de connaissances transmises en une certaine période d'étude d'une discipline donnée. Dans le cadre de cet examen, on doit se rendre compte du niveau des connaissances des étudiants sur la matière et de leurs chances pour apprendre les connaissances basées sur celles évaluées.

mémoire de diplôme : Il doit être rédigé puis soutenu au cours de la dernière année. Ceci est nécessaire pour la passation de l'examen final.

examen final : En passant l'examen final, le candidat doit prouver qu'il dispose des connaissances nécessaires pour obtenir le diplôme, qu'il voit les correspondances reliant les connaissances acquises qu'il est aussi capable d'appliquer.

L'évaluation des connaissances des disciplines se fait sur une échelle de cinq grades : très bien (5), bien (4), moyen (3), suffisant (2), insuffisant (1) ou **trois grades** (compte-rendu, stage professionnel) : excellent, accepté, non accepté.

Exigences d'étude

Les étudiants sont informés au premier cours de la discipline du programme d'étude et de la thématique détaillée de la matière, du mode d'évaluation, de la liste des ouvrages obligatoires et recommandés, des conditions de la réussite du semestre, des dates des contrôles continus sur table ainsi que des tâches spécifiques à accomplir éventuellement par les étudiants : préparation d'un mémoire de l'année, d'un exposé au séminaire, d'un dossier de travail.

Les étudiants sont obligés d'assister aux conférences, aux séminaires et aux stages professionnels.

Le nombre de crédits à obtenir par semestre est indiqué dans des documents intitulés « Agenda des cours et des examens émis par option ».

Nombre moyen d'heures de cours par semaine et durée des autres occupations

La moyenne des heures de cours par semaine est de 30 à 32 heures tandis que les stages professionnels durent 4 semaines après les 1^{ère} et 2^{ème} années et 2 semaines au cours du 6^{ème} semestre.

Activité d'enseignement

L'activité d'enseignement est centrée sur la formation pratique tout comme sur l'aspect pratique de la formation.

La formation repose sur 5 piliers :

- Les cours assurés dans les locaux de l'Ecole supérieure ;
- Les cours pratiques effectués auprès des services professionnels ;
- Les stages professionnels d'été de 4 semaines après les 1^{ère} et 2^{ème} années ainsi que le stage professionnel de 2 semaines au cours du 6^{ème} semestre ;
- L'apprentissage individuel des étudiants ;
- Les activités complétant l'apprentissage des étudiants comme participation à des concours, au travail des Cercles Scientifiques des Etudiants, à divers activités sportives, au programme d'encouragement du talent et aux activités de recherche des départements.

Nous attribuons une importance majeure à la méthode. Nous assurons aux nouveaux enseignants ainsi qu'à tout le corps d'enseignants des cours de formation continue. D'autre part, à l'Ecole supérieure des officiers de police, le niveau et l'efficacité de l'enseignement sont accrus respectivement par le développement et l'élargissement permanents des méthodes et des moyens d'enseignement ainsi que par l'accentuation de l'aspect pratique.

L'activité d'enseignement est réalisée à l'Ecole supérieure par les **15 départements** suivants :

- Département de droits constitutionnel et administratif ;
- Département de l'administration pénitentiaire ;
- Département de droit pénal et de criminologie ;
- Département de police judiciaire et de lutte contre les crimes économiques ;
- Département de police aux frontières ;
- Institut des langues étrangères ;
- Institut d'informatique ;
- Département de gestion des crises ;
- Département de sécurité intérieure ;
- Département de criminalistique ;
- Département et laboratoire de psychologie ;
- Département de sciences humaines ;
- Département de l'éducation physique et des sports de combat ;
- Département de la douane et de la garde financière ;
- Département de théorie de management.

Le processus de Bologne à l'Ecole supérieure des officiers de police

Conformément aux obligations relatives au processus de Bologne, en 2006, un établissement d'enseignement supérieur moderne c'est-à-dire à structure linéaire et à cycles multiples a été créé et introduit progressivement dans le domaine de la sécurité intérieure.

Au premier cycle principal de l'enseignement supérieur aligné sur les normes communautaires du secteur de la sécurité, on peut obtenir une licence (*BA*) c'est-à-dire un diplôme bac+3 professionnel de sécurité intérieure. Le second cycle délivre un master en métier de police supposant l'obtention préalable du premier. Le troisième cycle assurera plus tard la formation des docteurs (*PhD*) du secteur.

Aux termes du processus de Bologne, les anciennes filières comme celles de l'Inspecteur de police judiciaire, de l'Inspecteur spécialisé pour les crimes économiques et de l'Inspecteur spécialisé pour les crimes financiers deviennent les options de la filière d'Administration de police judiciaire. La filière d'Administration de la sécurité rassemble désormais comme options les anciennes filières d'Administration pénitentiaire, de Police aux frontières, de Police administrative, de Gestion des crises, de Gestion de la circulation, de Sécurité publique et d'Administration des douanes.

Les diplômes délivrés aux filières BA sont donc les suivants : *organisateur de police judiciaire*, *organisateur d'administration de la sécurité* désignant toujours les options choisies.

La licence BA une fois obtenue, les diplômés peuvent commencer leur service aux organes de sécurité intérieure ou dans le secteur de la sécurité privée ou continuer leurs études à la

formation de master de l'École supérieure ou faire un master adéquat à une université coopérant avec l'École supérieure.

La formation master de l'École supérieure des officiers de police lancée en 2008 se fait sur la filière suivante : *master de cadre du secteur de la sécurité*. Le diplôme délivré sera celui du *cadre diplômé du secteur de la sécurité*.

Le diplôme de master une fois obtenu, les diplômés peuvent entamer ou continuer leur travail professionnel aux services de sécurité intérieure ou dans le secteur de la sécurité privée et peuvent bénéficier de la formation continue assurée par l'École supérieure des officiers de police ou d'autres formes de l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour ce qui est de la formation doctorale (PhD), l'École supérieure a signé des accords de coopération avec les écoles doctorales des établissements partenaires où elle participe à l'élaboration des programmes et des sous-programmes de doctorat ainsi qu'à la formation doctorale des chercheurs et des enseignants se spécialisant dans le domaine de la sécurité intérieure. Elle prépare et lancera en même temps sa propre formation doctorale à partir de l'année universitaire 2011-2012.

L'École supérieure des officiers de police a aussi quatre *filières de formation continue professionnelle* : celles de cadre spécialisé de police judiciaire, de cadre spécialisé de sécurité publique, d'organisateur spécial de prévention de la criminalité et d'expert en criminalistique.

Conditions particulières de l'obtention des diplômes

a.) certificat de langue étrangère de type « C » (écrit et oral)

Les étudiants peuvent choisir à l'école supérieure les langues anglaise, allemande, française et russe et apprendre aussi la langue de spécialité.

b.) Permis de conduire de type « B » (automobile)

Les conditions d'admission

La popularité de l'enseignement supérieur de sécurité se manifeste bien chaque année dans le grand nombre des candidats par rapport au contingent admissible. Les chiffres de ce dernier sont définis par le ministre de la Justice et de la Police, conformément aux exigences d'effectifs des services professionnels

En Hongrie, depuis 2005, l'examen d'admission est supprimé aux établissements d'enseignement supérieur et l'admission doit se faire à la base du résultat du baccalauréat. En dépit de cela, les candidats demandant leur admission à notre école supérieure doivent toujours passer des examens d'aptitude psychologique, physique et de santé. Les étudiants admis doivent faire, avant de commencer leurs études, une instruction initiale d'un mois ce qui est aussi un critère de l'inscription à l'établissement.

Aux cursus ordinaire et par correspondance de l'école supérieure, 200 à 220 étudiants finissent leurs études tandis que dans le cadre de la formation continue, le nombre des diplômés des filières professionnelles représente 50 à 100 étudiants par an. En outre, 60 à 100 personnes participent aux cours supérieurs professionnels d'organisateur de police (officier).

Travail éducatif

La formation à l'Ecole supérieure dépasse les cadres strictes de transmission et acquisition des connaissances, elle a également une mission éducative et s'étend à la formation du comportement, de l'activité et de la personnalité car outre l'acquisition des connaissances professionnelles, nous avons l'objectif et l'obligation de former l'éthique professionnelle, de promouvoir le sens de la vocation et de faire accepter les modèles de comportement à suivre.

Une exigence fondamentale vis-à-vis d'un officier de sécurité intérieure oblige celui-ci de vivre et de travailler conformément aux dispositions de la constitution, de l'administration publique et des autres réglementations juridiques. Son travail est un service consacré au profit de la patrie tout en respectant la structure des tâches des organes assurant ce service, dans le respect des intérêts, des droits et des exigences des citoyens hongrois et européens, dans l'esprit de l'humanité.

Activité scientifique

L'activité scientifique réalisée à l'Ecole supérieure a pour but principal d'assurer la qualité de la formation en matière de sécurité ainsi que de développer la fondation scientifique de celle-ci. Les recherches des départements visent avant tout l'adaptation des résultats d'une part des recherches appliquées, d'autre part des recherches de base ainsi que le développement de la matière de la formation.

Les résultats des recherches sont systématiquement incorporés dans le système d'enseignement de l'Ecole supérieure sous forme de méthode, de manuel ou d'autres matériels d'enseignement. Une partie importante de recherches aboutit à l'obtention d'un doctorat PhD. Au cours de l'activité de recherche, de nombreux articles paraissent dans les périodiques professionnels nationaux.

Parmi les priorités de recherche à moyen terme, il faut souligner les tâches de recherches relatives à l'adhésion de notre pays à l'Union européenne ainsi qu'à la conception hongroise de la politique criminelle et de la sécurité.

Il faut attribuer une attention particulière aux résultats obtenus dans les domaines de la promotion du talent des étudiants, de la gestion de la bibliothèque spécialisée et de la bibliothèque numérique du CEPOL (Académie européenne de policier).

L'Ecole supérieure des officiers de police est l'établissement accueillant la Société hongroise des sciences de la sécurité.

Organisation et structure

L'Ecole supérieur est dirigé par le *recteur* qui est nommé pour 4 ans par le premier ministre sur la proposition du ministre de la Justice et de la Police saisi par le Sénat de l'école supérieure, après avoir passé un concours public.

Les *vice-recteurs* (chargés de la sécurité et des relations internationales d'une part et de l'enseignement et des sciences de l'autre), le secrétaire général et le directeur économique sont nommés pour 5 ans par le ministre de la Justice et de la Police, à la proposition du Sénat de l'école supérieure, après avoir passé un concours public.

Coopération nationale et internationale

L'Ecole supérieure a créé une structure large des coopérations en Hongrie, avec les établissements d'enseignement supérieur à un profil pareil au sien, avec les centres de recherches et forums scientifiques intéressés par ce profil, avec les meilleurs experts des services de la sécurité intérieure ainsi qu'avec plusieurs établissements partenaires étrangers. Les étudiants et les enseignants réalisent des voyages d'étude et participent à différents manifestations, projets et conférences en Hongrie et à l'étranger.

Notre établissement accueille systématiquement des étudiants étrangers, il participe aussi au programme de mobilité d'étudiants, d'enseignants et de personnel technique et de stage professionnel d'étudiants **ERASMUS**. L'Ecole supérieure participe, depuis 2003, au travail du **CEPOL (Collège européen de police)** et en 2003, elle a adhéré également à l' **AEPCE (Alliance des collèges de police européens)**.

L'avenir

Les futurs employeurs de nos étudiants espèrent que l'Ecole supérieure deviendra un centre scientifique de recherche et d'enseignement reconnu en Hongrie et à l'étranger de la sécurité intérieure qui est un des domaines les plus importants de l'administration publique hongroise en voie intégrée progressivement à l'Union européenne et qui continuera à former des experts et des cadres de haute culture.

Il est d'importance majeure que la sphère des futurs employeurs sera de plus en plus large, s'étendant non seulement sur des services de sécurité intérieure, mais, depuis 2007 aussi sur la sécurité privée dont des spécialistes diplômés se forment désormais également chez nous. Nous avons songé pendant de longues décennies à la mise en œuvre d'une formation MA complétant la formation BA déjà lancée.

Vie des étudiants

Le Festival de l'Ecole supérieure offre aux participants des projections de film, des conférences, des concours, différents spectacles professionnels et des concerts. Le bal de la promotion de première année dit « des cigognes » (bizuts) a lieu vers la fin de l'année civile et offre une occasion aux étudiants de première année de présenter la vie à l'école supérieure par un spectacle humoristique.

Dans le domaine de l'activité d'enseignement et éducative, le ***mouvement des cercles scientifiques d'étudiants*** remplit un rôle très important. Depuis la fondation de l'Ecole supérieure, nos étudiants participent chaque année aux Conférences nationales des cercles scientifiques d'étudiants. Ils ont remporté de nombreuses places précieuses et plusieurs prix. Nous avons aussi des étudiants décorés de la *médaille d'or Pro Scientia*. Nous sommes aussi fiers du fait que le travail de tuteur de trois enseignants de l'Ecole supérieure obtenu dans le mouvement des cercles scientifiques d'étudiants ait été récompensé de la décoration de *professeur-maître*.

Nous assurons à nos étudiants les plus doués toutes chances pour se mettre au travail scientifique le plus tôt possible.

Les conditions permettant aux étudiants de maintenir et de développer leurs capacités physiques et de se spécialiser dans les sports de combat sont assurées par des terrains de sport en plein air, des gymnases et l'expérience professionnelle des enseignants, des entraîneurs et par les différentes sections de sport.

Nos étudiants adhérents à la Fédération de sport des étudiants de l'Ecole supérieure ont eu des réussites à de nombreux concours nationaux et internationaux.

Nos étudiants ont participé avec succès au concours international de tir S.W.A.T.

La bibliothèque de l'École supérieure est intégrée dans le Réseau national des bibliothèques publiques et permet ainsi d'étudier la littérature spéciale du domaine de la sécurité à tous ceux qui s'y intéressent.

Les étudiants domiciliés en province peuvent être logés au foyer de 496 lits de l'École supérieure.